



Mayotte Channel Gateway s.a.s.

BP 553 - Mamoudzou - 97600- Ile de MAYOTTE
Tél. : 02 69 62 15 45 - Fax : 02 69 62 15 50
Siret 795 032 325 00016 APE 5224A
Capital de 500 000 €
Banque BFCOI : 18719 00091 00916446700 38

Port de Longoni, le 18 janvier 2016

Communiqué de presse

Mise en danger du personnel MCG et des marchandises Blocage du port de Longoni MCG exerce son droit de retrait

Devant les menaces proférées par les agents de la SMART qui mettent directement en danger les salariés de MCG et les marchandises dont elle a la responsabilité, MCG et son personnel exerce son droit de retrait et déclenche les mesures de sûreté.

D'autre part, MCG dénonce formellement les deux accords signés le 23 décembre 2015 et demande l'application de l'ordonnance du tribunal administratif de Mayotte du 9 octobre 2015, qui ordonne à la société SMART « de quitter les lieux occupés par elle sur le site du Port de Longoni » et qui autorise la société MCG à « requérir le concours de la force publique pour procéder, [...], à l'expulsion effective de la société SMART et de tous occupants de son chef ».

En bloquant les infrastructures portuaires et interdisant toute circulation au sein du port, les agents de la Smart mettent en otage l'île de Mayotte qui risque d'être privée d'approvisionnement. Une réponse adaptée à cette situation intenable est attendue, conformément au code de transport et aux règles de police du port.



Mme Ida NEL
Présidente